

Production locative privée conventionnée ANAH

périmètre d'intervention : zone 3 (voir carte page 90)

Soutenir la réhabilitation de logements privés conventionnés ANAH afin de développer le parc locatif privé à vocation sociale.

Enjeux

Le parc privé constitue une offre potentielle importante pouvant être mobilisée à des fins sociales. L'objectif est de remettre sur le marché locatif privé des logements à loyers maîtrisés afin de participer au développement d'une offre de logements à vocation sociale pour :

- ▶ faciliter la production d'une offre locative privée complémentaire au développement du parc locatif social et contribuer à l'attractivité du territoire en mobilisant l'ensemble des acteurs oeuvrant dans le domaine de l'Habitat pour développer une offre nouvelle de logements et impulser une dynamique de développement local en matière d'habitat,
- ▶ répondre aux besoins du territoire en logements locatifs en intervenant sur l'immobilier existant,
- ▶ lutter contre la vacance en développant une offre locative abordable,
- ▶ soutenir les projets de rénovation dans le patrimoine de logements privés et participer à la valorisation de ce patrimoine,
- ▶ accompagner les propriétaires bailleurs dans la rénovation énergétique des logements.

Mesures proposées

Aide forfaitaire de 6 000 € / logement conventionné, complémentaire à celle de l'ANAH pour tout logement vacant remis sur le marché locatif (vacance supérieure ou égale à un an) situé en zone 3 (carte page 90) en dehors des territoires couverts par un programme contractuel territorial de réhabilitation en cours, avec un montant minimum de 15 000 € de travaux permettant l'amélioration du niveau de confort et de performance énergétique du logement.

Bénéficiaires

Propriétaires bailleurs privés

Le dossier de demande de subvention devra faire l'objet d'un montage par un organisme agréé par L'ANAH.